

Liminaire CSAL 17 avril 2023

«La foule» n'a «pas de légitimité» face « au peuple qui s'exprime à travers ses élus», a annoncé Emmanuel Macron le 21/03/2023. Que penser de la « légitimité » du résultat du 49,3 qui valide la réforme des retraites alors que 90 % des actifs sont « contre » ? Que dire de la « légitimité » d'un président, certes démocratiquement élu, qui n'a obtenu les voix que de 20,07 % des inscrits au 1er tour de la présidentielle et 38,50 % au 2ème tour ?

Le 16 février, alors que des centaines de milliers de citoyens défilaient contre la réforme des retraites, Emmanuel Macron remettait les insignes de la Légion d'Honneur à Jeff Bezos (fondateur d'Amazon et roi de l'« optimisation » fiscale). Dans la lutte des classes, il y a longtemps que le président a choisi son camp ... Celui des riches. Et il nous le prouve encore une fois avec SON projet de réforme des retraites ! En effet, alors qu'il suffirait de taxer de 1 % la fortune des plus riches qui est passée de 200 à 1000 milliards d'euros en 10 ans, il a délibérément choisi de faire supporter le financement du futur déficit des retraites sur les plus pauvres et les classes moyennes.

Notre ministre, Bruno Le Maire, est un bon VRP et ce n'est donc pas un hasard s'il est là ! En effet, en août 2022, lors de l'université d'été du Medef, il a lancé « je ne sais pas ce que c'est un super profit... je sais que les entreprises doivent être profitables, c'est tout ce que je sais »... Les sociétés d'autoroutes lui en sont éternellement reconnaissantes, car elles sont super profitables !

De plus, en dépit de l'inflation galopante, de la guerre en Ukraine, en 2022, les entreprises du CAC 40 ont dégagé plus de 150 milliards d'euros de bénéfice... Si ce ne sont pas des super profits alors comment les qualifier ? Mais à quoi servent-ils ? A investir ? Non, ou alors à la marge ! A augmenter les salaires ? Insuffisamment compte tenu de l'inflation ! A relancer le made in France et donc à relocaliser. Un mirage !

Non, le capital est une machine à enrichir le capital, ce qui coûte un pognon de dingue ! 56,5 milliards d'euros de distribution... Les riches remercient Emmanuel Macron avec le Prélèvement Forfaitaire Unique à 30 % et la baisse de l'impôt sur les sociétés à 25 %. Merci encore Emmanuel Macron pour l'assistanat de ces grandes entreprises qui bénéficient en priorité des 200 milliards d'euros d'aides (8,5 % du PIB aujourd'hui contre 2,7 % en 2000) !!

Dernier rapport en date, celui du Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) sur la TVA qui représente 37,9 % des recettes encaissées (contre 23,8 % pour l'IR et 18,9 % pour l'IS). La question de la fraude à la TVA a attiré l'attention du CPO. La Cour des Comptes l'a évalué environ 20 milliards et l'Insee à 26 milliards. Que fait notre ministère pour lutter contre la fraude et récupérer les milliards qui pourraient financer nos retraites, la santé, l'éducation nationale... Pas grand-chose et il diminue même le nombre de postes dans les services de contrôle.

Dans l'actualité la pratique du CumCum est à nouveau sur la sellette. C'est une opération inédite et d'ampleur qui s'est déroulée ce mardi 28 mars 2023 : 4 banques françaises et une banque étrangère font



l'objet de perquisitions dans le cadre d'enquêtes ouvertes en décembre 2021 par le Parquet National Financier. Ces perquisitions conduites de manière simultanée au siège des 5 établissements financiers mobilisent des effectifs considérables : 160 enquêteurs du Service d'enquêtes Judiciaires des Finances (SEJF) rattaché à Bercy, 16 magistrats répartis sur les différents sites et 6 magistrats allemands du parquet de Cologne (Source Le Monde 28/03/23). La Société générale, BNP Paribas, Exane (filiale de BNP Paribas), Natixis (groupe BPCE) et HSBC (établissement bancaire britannique) sont soupçonnés de blanchiment de fraude fiscale aggravée. BNP et Exane sont de surcroît soupçonnées de fraude fiscale aggravée.

Pour mémoire, en 2018, étaient révélées des pratiques d'évitement de l'impôt, appelé « CumCum ». Sous cette appellation se cachent différents schémas d'évasion fiscale colossaux (dits CumCum interne et CumCum externe), entraînant 150 Mds d'euros de pertes de recettes fiscales pour plusieurs États européens, dont 30 Mds pour la France !

La pratique du CumCum interne consiste pour un actionnaire d'une entreprise à transférer la propriété de ses actions quelques jours avant la distribution de dividendes à une banque française, exonérée pour partie de la taxe sur les dividendes. Après le paiement des dividendes, les actions et les dividendes sont restitués au propriétaire initial. Avec CumCum externe, le schéma se complexifie en faisant intervenir des sociétés-écran et des établissements bancaires étrangers, tout en utilisant des conventions fiscales favorables. Si le CumCum peut être présenté comme une pratique légale d'optimisation fiscale, au regard de l'énergie dépensée pour mettre en place des opérations complexes dans le seul but de contourner l'impôt sur les dividendes dû par les actionnaires d'entreprises, cette pratique franchit la ligne rouge et relève alors de ce qui pourrait être un abus de droit, constitutif de fraude fiscale. Et c'est d'autant plus vrai si le gain fiscal obtenu (c'est-à-dire l'impôt élué) fait l'objet d'un partage entre l'établissement bancaire et son client. La France s'est, certes, dotée en 2018 d'un « bouclier anti CumCum », mais dès sa création, ce bouclier avait suscité de nombreux débats (notamment de parlementaires) regrettant que le dispositif mis en place était insuffisant et ne concernait que le CumCum interne écartant de facto le CumCum externe.

A la lumière des perquisitions opérées, ce 28 mars et sans préjuger des suites de cette affaire, la démonstration est faite que la fraude ne cesse de se développer et de se complexifier. Pour la combattre, Solidaires Finances Publiques rappelle l'urgence de se doter de moyens législatifs efficaces, de moyens humains en nombre suffisant et de moyens matériels opérants nécessaires pour combattre l'évasion et la fraude fiscales. Incroyable calendrier et télescopage de l'actualité : il manque 13 Mds dans la caisse des retraites et la pratique des CumCum coûte 30 Mds à la France....

Il nous sera certainement répondu que ce ne sont pas les mêmes caisses et nous rétorquerons qu'au lieu de nous faire travailler plus, il nous faut des moyens pour assurer les rentrées fiscales éluées ! Soutenues par des millions de travailleuses et travailleurs mobilisés depuis bientôt 3 mois dans toute la France pour le retrait de la réforme des retraites, nos 8 organisations syndicales ont été reçues le 5 avril par la Première ministre.

A cette occasion, nous lui avons une fois de plus redit combien sa réforme est aussi injuste que brutale ! Injuste parce qu'elle aggrave les inégalités déjà présentes dans le système actuel. Brutale parce qu'aucune urgence, pas même comptable, ne justifiait d'aller ainsi au pas de course et d'escamoter la consultation des partenaires sociaux. A aucun moment, nos propositions alternatives de financement n'ont été prises au sérieux. Quant au processus parlementaire, on sait à quel vice démocratique a conduit le refus de le mener à son terme.

A la crise sociale, s'ajoute aujourd'hui la crise démocratique ! Nos concitoyens qui ont très largement et très pacifiquement exprimé leur opposition à cette réforme ne comprendraient pas que leur mobilisation et, à travers elle, leur parole soit ignorée. Nous avons donc redit à la Première ministre qu'il ne saurait y avoir d'autres issues démocratiques que le retrait du texte. La Première ministre a répondu qu'elle souhaitait maintenir son texte. Une décision grave. Cette réforme est refusée par la quasi-totalité de la population. Il faut la retirer. Nous refusons de tourner la page et d'ouvrir, comme le propose le gouvernement, d'autres séquences de concertation sur des dossiers aussi divers que le plein emploi ou le partage des richesses.

Chacune de nos organisations, sur chacun des dossiers suggérés, pourra formuler le moment venu des propositions de nature à améliorer l'existence de nos concitoyens. Mais le moment n'est pas venu ! La vie

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage - 175 Rue Gustave Delory - 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
Facebook : [Solidairesfinancespubliques59](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

des travailleuses et travailleurs que nous représentons et que nous défendons n'est pas réductible à un enchaînement de séquences. Le report à 64 ans de l'âge légal de départ en retraite aura sur la vie de nos concitoyens, sur leur santé, sur leurs projets des conséquences très concrètes.

Concernant l'ordre du jour et la campagne IR, Solidaires Finances Publiques ré-affirme que le Service des Impôts des Particuliers demeure un service marquant de la DGFIP. En assurant la gestion des dossiers des particuliers, il joue un rôle majeur dans la vie de nos concitoyennes et concitoyens. Les SIP doivent rester présents sur l'ensemble du territoire pour accompagner au plus près les contribuables, tant en matière d'accueil et de gestion que de contrôle et de recouvrement, afin que ces derniers puissent avoir la possibilité de trouver dans une structure unique toutes les réponses à leurs questions. Pour rendre un vrai service aux publics, il n'est pas admissible de poursuivre la technique de la coquille vide, qu'on supprime faute d'y trouver encore une utilité. Supprimer les emplois sous prétexte de l'informatisation des missions alors que la mise en place de nouvelles applications génère des anomalies et demande un grand nombre de traitements manuels avant de s'ajuster, ne l'est pas non plus. Vous l'aurez compris, pour nous et afin que les SIP puissent remplir leurs missions, il est aujourd'hui nécessaire à la fois d'arrêter les regroupements de structures et d'arrêter les suppressions d'emplois.

Lors de cette campagne, il sera encore demandé aux agents de faire l'accueil de 1^{er} niveau, l'accueil sur rendez-vous, les permanences en accueils de proximité, la création d'espace avec les usagers, les contres appels téléphonique, le plateau téléphonique, contribuer au dispositif de numéro unique national, respecter les délais induits par le SVI, appréhender et maîtriser le dispositif de navigation assistée, répondre aux e-contact et à la Balf, traiter toutes les listes, les retraitements des déclarations en ligne... Et ceux avec des effectifs réduits à peau de chagrin, ça ne sera pas possible.

De même, pour nous il est nécessaire de cadrer le fonctionnement des cellules téléphoniques départementales. Elles existent dans de nombreux départements et à ce stade leur fonctionnement n'est pas cadré au niveau national. Il est aujourd'hui important de faire un point sur ce sujet. Comme il nous semble également important de voir les formalités de renfort des agentes et agents des SIP derrière le 0809401401. On ne peut pas d'un côté prendre des emplois dans le SIP sous prétexte de la création des Centres De Contacts et de l'autre demander aux agentes et agents des SIP toujours plus.

Il nous semble urgent de prendre en compte certaines charges de travail minorées, comme la gestion de nombreuses listes liées à l'informatisation, aujourd'hui, ou les permanences tenus par les agents dans les Espaces France Services ou dans les mairies, ou les appels téléphoniques destinés à les éviter.

Ainsi l'INSEE rappelait dans son focus du 11 mai 2022 qu'une personne sur trois déclarait avoir renoncé au moins une fois à une démarche en ligne au cours de l'année, notamment les plus âgées et les plus modestes. Et que si les trois quarts de ces personnes ont pu effectuer cette démarche d'une autre manière, un quart a renoncé définitivement à l'accomplir.

Pour nous l'accueil du public doit donc être un objectif prioritaire pour notre administration, et sa spécificité davantage reconnue. Mais attention à ne pas faire des SIP des structures d'accueil départementales, les agentes et agents d'accueil en SIP n'ont pas vocation à gérer l'accueil pour tous les services d'une DDFIP ou DRFiP.

Elles et ils ne doivent pas non plus devenir un « super France Service » alors que les SIP sont déjà en charge de répondre aux questions sur les différentes « primes » du gouvernement, la dernière étant l'indemnité carburant pour laquelle aucune consigne n'est redescendue. Chaque administration et chaque service doivent garder un accueil spécifique et technique. Enfin, il est également urgent d'aller vers une généralisation de l'ACF assistance aux usagers pour tous les agents. Tout travail mérite salaire et la prime d'accueil, quant elle est versée, n'est pas à la hauteur de la technicité demandée aux agentes et agents assurant l'accueil.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
Facebook : [Solidairesfinancespubliques59](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)